

Ce mercredi 3 et jeudi 4 avril a eu lieu le comité social et économique à Lyon. Voici tout d'abord, la déclaration préalable de Force Ouvrière par Eric VIAL, délégué syndical central :

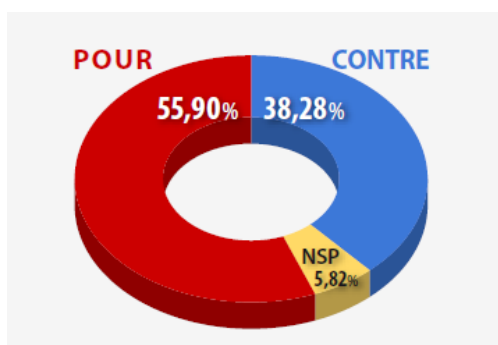
DECLARATION PREALABLE

« *Un syndicaliste responsable doit aussi savoir défendre l'entreprise.*

Le 7 février dernier, le syndicat Force Ouvrière a lancé une consultation générale concernant le plan de rupture conventionnel collective de France Télévisions (RCC). Il incite financièrement à faire partir volontairement 2000 personnes avant 2022 ; il prévoit l'embauche d'au moins 1000 salariés dont 50% de CDD réguliers, afin de rééquilibrer la pyramide des âges, d'obtenir des compétences liées notamment à la révolution du digital et aux nouveaux métiers. Il met en place des dispositifs de valorisation des efforts pour les salariés qui restent.

Le solde total de suppressions d'emplois ne pouvant excéder 900 équivalents temps plein (ETP) à l'horizon 2022.

Ce sondage réalisé via l'application spécialisée SurveyMonkey auprès de l'ensemble des salariés, s'est achevé le 31 mars dernier. Sur les 4226 suffrages exprimés en réponse à la question « Êtes-vous favorables à la signature par les organisations syndicales du Plan de Recomposition des Effectifs (RCC) ? » nous avons recueilli :



4226 suffrages exprimés

- Oui : 2362 voix,
- Non : 1618 voix,
- Ne se prononce pas : 246 voix.

1/ Conditions de validité du texte

Le Bureau National Force Ouvrière de France Télévisions, qui s'est réuni le 10 avril, prend acte qu'il a mandat de la part des salariés pour signer cette RCC. Le texte final sera mis à la signature du 19 au 26 avril prochain.

En tout état de cause, le texte ne peut être validé que si au moins 50 % de la représentativité des organisations syndicales signent le texte. Pour cela il est nécessaire que les 3 organisations syndicales qui ont participé aux négociations -FO, CFDT, SNJ- signent ensemble le texte. A elles trois, elles cumulent 60% des suffrages des salariés lors des dernières élections. Elles peuvent donc assurer la validité de cet accord en le ratifiant. La CGT ayant quitté la table des négociations dès la deuxième réunion, il est peu probable qu'elle appose sa signature.

Dans tous les cas, Il n'est pas question pour Force Ouvrière de signer seul ce texte, chacun devra prendre ses responsabilités devant les salariés.

La loi prévoit que des organisations syndicales signataires qui dépasseraient au total 30 % de représentativité, mais qui ne dépasseraient pas les 50 % requise pour une majorité, peuvent demander un referendum d'entreprise concernant cette RCC, à condition que la majorité des autres syndicats ne s'y opposent pas. De même, la direction peut exiger un referendum.

Nous le disons tout net, FO considère que ce référendum a déjà été organisé via notre consultation générale, et nous ne souhaitons pas nous lancer dans une telle opération.

2/ Les raisons du « OUI »

Ce nouveau plan de recomposition des effectifs a été au cœur des préoccupations des salariés ces dernières semaines, la participation massive à ce sondage en est une preuve. Mais au-delà de ce constat, il convient de chercher les raisons qui ont poussé les salariés à s'exprimer favorablement à la signature de ce plan de recomposition des effectifs.

D'abord il faut le reconnaître, la négociation a apporté une refonte profonde du texte initial proposé par la direction. FO a particulièrement été actif et n'a rien lâché sur ses revendications :

- 1- Les indemnités de départs à la retraite sont quasiment multipliées par 3 par rapport à notre accord collectif et sont non-imposables : Jusqu'à 15 mois de salaire brut.*
- 2- Le solde de suppression de postes est passé de 1000 à 900 (soit 10 % d'emplois gagnés).*
- 3- La direction s'engage à prioriser au moins 50 % de salariés intermittents ou pigistes réguliers sur les 1000 embauches prévues (c'est une vraie contrainte pour les RH)*
- 4- La direction s'engage à racheter jusqu'à 4 trimestres à hauteur de 20.000 € pour les départs à la retraite*
- 5- La direction s'engage à maintenir le salaire pendant 9 mois pour ceux qui décident de créer ou de reprendre une entreprise. Elle a consenti des dispositifs très incitatifs pour les mobilités externes.*

3/ Des efforts valorisés

FO n'a eu de cesse au cours des négociations, de ne pas se focaliser sur les conditions de départs de ceux qui nous quittent, mais de se préoccuper des 8000 salariés qui restent et qui devront assumer la charge de travail transitoire supplémentaire.

Cette RCC, nous le savons tous, aura forcément des impacts sur les organisations de travail. D'ailleurs la direction s'est lancée dans l'expérimentation de nouveaux métiers qui visent justement dès maintenant à compenser les effectifs. C'est une manière pour eux d'envisager la transition vers le numérique. Notre syndicat sera particulièrement vigilant à ce que ces nouvelles organisations ainsi que les nouveaux textes collectifs qui en découleront ne fragilisent pas davantage les salariés. Nous rappelons que c'est le 3ème plan de réduction des effectifs que nous subissons en 10 ans et que nous allons donc perdre, au final, un total de 20 % de nos postes sur la période concernée !

Il fallait donc « protéger » au maximum ceux qui restent. C'est ce que nous avons cherché à obtenir durant la négociation.

Une prime d'intéressement destiné à tous les salariés de l'entreprise sera mise en place dès 2020 pour toute la durée de la RCC. Elle permettra de récompenser et de mieux répartir les efforts consentis par les salariés.

Concernant l'activité, la direction s'engage jusqu'en 2022, à ne pas externaliser nos productions ou à tout faire pour maintenir la fabrication de nos émissions dans notre société, notamment les météo de France 3.

France Télévisions s'engage également à maintenir jusqu'en 2022 tous les budgets des actions sociales et culturelles (ASC) au même niveau qu'en 2019 malgré les suppressions d'emplois

Les dispositifs de formations seront maintenus et améliorés afin d'évoluer vers des nouveaux métiers au sein de France Télévisions. Ces évolutions permettront des avancements individuels de carrière.

4/ Le périmètre des salariés de France Télévisions protégé

Ce qui importe le plus pour FO, dans un contexte d'agression perpétuelle du service public par le Gouvernement, c'est l'opportunité de bénéficier du statut « protecteur » que permet cette RCC au moins jusqu'au 31 décembre 2022. Cette vertu protectrice est sans doute ce qui incline une majorité de salariés à se prononcer pour le « Oui à la signature ».

La DIRRECTE, émanation du Ministère du Travail, a confirmé aux organisations syndicales représentatives qu'il serait impossible, durant toute la durée du plan, même en cas de fusion ou d'absorption par une autre entité (on pense notamment au projet de Holding avec Radio France) d'aller au-delà des 900 suppressions de postes. Tout le périmètre de France Télévisions serait ainsi « protégé ».

Sans cette protection, les salariés savent que dans le cadre du projet de loi sur l'audiovisuel prévu à l'été prochain, le scénario pourrait peut-être bien pire que ce qui nous attend. Nous ne serions pas la première chaîne de service public en Europe touchée par un véritable Plan Social.

5/ Tout le monde doit être concerné y compris les hauts salaires et les dirigeants !

Dans un contexte budgétaire contraint où nous devons trouver 360 M€ avant 2022, principalement sur la masse salariale. FO considère que si le texte de la RCC est effectivement incitatif pour une majorité de candidats aux départs, il n'en demeure pas moins que les hauts salaires, notamment dans l'encadrement du Siège de France Télévisions, rechignent à quitter l'entreprise, les incitations aux départs restant très modestes pour eux. Pourtant ce sont d'abord eux qui sont visés par le gouvernement pour faire baisser prioritairement la masse salariale pour l'entreprise.

Dans ces conditions, quid de la diminution de la masse salariale ?

En sachant que le salaire moyen d'un journaliste encadrant au Siège de France Télévisions avoisine 108.000 K€ (cf. la BDES : Base de Donnée Economique et Sociale) quel intérêt pour eux de partir de l'entreprise dans le cadre d'une RCC, en sachant que le plafond proposé dans le texte est de 160.000 € ?

Ne risquons-nous pas, une nouvelle fois, avec une forte majorité de départs des opérationnels au détriment des encadrants dont, il faut bien le dire, les salaires plombent la masse salariale, de ne pas faire les bons choix stratégiques comme le souligne le rapport de la Cour des Comptes concernant France Télévisions ?

A moins qu'à notre insu, l'entreprise ne négocie des départs individuels ou des transactionnels sans aucune transparence ? ...

En tout cas, pour FO nous n'y sommes pas favorable : inévitablement, car cela viendrait à grever la future enveloppe destinée à la prime d'intéressement. Il faudra donc être vigilant dans cette période où tous les salariés seront encore une fois appelés à se réformer et à innover, de s'assurer que tous les principes de réductions et de réformes concernent aussi notre management, son organisation et nos dirigeants.

6/ Etre responsable

Personne n'est à l'aise dans une organisation syndicale pour négocier et encore moins signer un plan visant à réduire les effectifs. Mais notre responsabilité est aussi de prévoir et d'anticiper les coups qui pourraient être fatals à la survie de notre entreprise. La récente annonce de la volonté de supprimer la redevance par le ministre du Budget, nous prouve que nous ne sommes pas une priorité pour le Gouvernement. Il faut en prendre acte et nous organiser autant dans l'intérêt du collectif de France Télévisions que dans la défense individuel de chaque collègue. »

Ce CSE, organisé à Lyon, affichait un ordre du jour particulièrement chargé.

SOMMAIRE

DECLARATION LIMINAIRE

1/ COMPTE RENDU CSEC EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2019

2/ INFORMATION / CONSULTATION SUR LE PROJET DE DEMENAGEMENT DE FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE

3/ BILAN A-MI ETAPE DES EXPERIMENTATIONS DE MATINALES FRANCE 3 / FRANCE BLEU

4/ SUITE DE L'INFORMATION SUR LA CIRCULATION ET LA SECURISATION DES RUSHES

5/ INFORMATION CONSULTATION SUR DES AVIS D'INAPTITUDE CONCERNANT 3 SALARIES DU RESEAU FRANCE 3

6/ COMPTE RENDU CSSCT EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS

7/ BILAN DE L'EMPLOI AU 31/12/18 SUR LE RESEAU FRANCE 3

8/ BUDGETS DES 12 DIRECTIONS REGIONALES

9/ VIE DU CSE

10/ UN CSE EXTRAORDINAIRE S'EST AUSSI RÉUNI JEUDI 11 AVRIL

1/ COMPTE RENDU CSEC EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2019

Ce CSE central était à nouveau axé sur les orientations stratégiques, dans un contexte d'économies imposées par l'Etat actionnaire : 400 millions d'ici 2022, dont 25% à trouver sur la masse salariale. Tout cela alors que la loi sur l'Audiovisuel n'est pas encore sortie, et que *Netflix* est devenue aujourd'hui l'équivalent de la 5ème chaîne française. La transformation de notre entreprise est donc inévitable. Parmi les pistes, l'externalisation de certaines émissions à notre filiale France TV Studio (ex MFP). Autre question : la négociation en cours concernant le plan de recomposition des effectifs : si signatures il y a, celles-ci devront être recueillies entre le 19 et le 26 avril.

Retrouvez notre compte rendu de ce CSE central extraordinaire, [en cliquant ICI](#)

2/ INFORMATION / CONSULTATION SUR LE PROJET DE DEMENAGEMENT DE FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE.

A l'issue d'un ultime débat au sujet de ce projet contesté, les élus ont adopté à l'unanimité un avis négatif, dans lequel ils regrettent qu'une autre solution, maintenant l'autonomie de l'antenne, n'ait pas été examinée avec suffisamment d'intérêt. Au lieu de cela, les salariés devront s'adapter à la complexité du Siège, avec des procédures alourdies, avec des délais de traitement allongés et déshumanisés. De même, l'arrivée de cette antenne au Siège va alourdir aussi le fonctionnement de cet établissement de 5000 salariés. Un exemple concret : la gestion du plateau et de la régie, notamment pour l'enchaînement des cases régionales et nationales.

Retrouvez l'avis des élus, adopté à l'unanimité, [en cliquant ICI](#)

3/ BILAN A-MI ETAPE DES EXPERIMENTATIONS DE MATINALES FRANCE 3 / FRANCE BLEU

Les élus ont pris connaissance des travaux effectués à ce sujet par la commission « antennes, programmes et numérique ». Elle avait pour but d'effectuer une analyse plus approfondie au sujet de ces expérimentations. Présents lors de cette commission, les documentalistes de Nice et Toulouse, ainsi qu'un technicien vidéo.

Retrouvez le compte rendu de cette commission [en cliquant ICI](#)

Les élus ont exprimé le souhait que puissent s'organiser des réunions avec les principaux acteurs de l'expérimentation autour de la table : l'exercice n'est pas évident (puisque'il n'existe pas d'instance commune entre France TV et Radio France (sauf à imaginer que les personnes soient invitées par la commission « antennes, programmes et numérique », comme c'était le cas avec la commission de suivi lors du projet France Info).

4/ SUITE DE L'INFORMATION SUR LA CIRCULATION ET LA SECURISATION DES RUSHES

Pour ce point, Antoine Armand (rédacteur en chef et responsable du site "France3 toutes régions") et Sophie Guillin (directrice adjointe de l'information nationale en charge d'IV3) étaient présents. IV3 est un service de coordination éditoriale qui fait le lien entre les 24 rédactions régionales et l'ensemble de l'information des antennes nationales. A savoir les éditions de la 3, la 2, France Info et France Info.fr

L'une des problématiques de la coordination éditoriale à France TV, est qu'il existe 2 systèmes de fabrication : "IMédia" pour le réseau régional et "Dalet" pour l'information nationale.

Ces 2 systèmes ne communiquent pas entre eux. Chaque échange nécessite donc une intervention humaine. Actuellement, IV3 travaille dans les 2 sens : "régions vers siège" et "siège vers régions". Les 5 rédacteurs en chef d'IV3 ont accès à l'ensemble des rushes de la rédaction nationale.

Ce sont les seuls à pouvoir transmettre les éléments. Dans le sens "régions vers siège", le coordinateur d'IV3 va demander l'autorisation au rédacteur en chef de permanence ou au responsable d'édition de rapatrier ses rushes. L'information sera alors transmise vers le NODAL qui se chargera alors de publier le rush, afin que celui-ci soit ensuite récupéré par la régulation d'IV3. Cas de figure particulier, quand les régies régionales sont fermées, alors qu'une actualité chaude survient. Là, il demeure donc une difficulté pour Soir 3, *Télématin* et *France.Info* avant 9H30/10H. La question de l'accès aux rushes régionaux dans les serveurs se limite à l'actualité chaude dans ces horaires-là.

Une nouvelle procédure a été mise en place de façon à pouvoir bien encadrer cette pratique : Seuls les 5 rédacteurs en chef d'IV3 ont la capacité d'accéder aux différents serveurs d'*Imédia*. Il y aura rapatriement des rushes qu'après qu'un contact direct téléphonique clair ait eu lieu avec l'équipe de tournage ou bien avec le rédacteur en chef régional de permanence. Puis les rushes seront renommés, de façon à ce qu'il ne puisse pas y avoir d'ambiguïté sur le titrage des fichiers. Les 5 rédacteurs en chef d'IV3 accèdent également à la restriction des rushes de l'information nationale, avec la possibilité de mettre un avertissement qui s'affiche avec des indications pour le montage. Par exemple : "ne pas prendre ce plan", etc...

5/ INFORMATION CONSULTATION SUR DES AVIS D'INAPTITUDE CONCERNANT 3 SALARIES DU RESEAU FRANCE 3

Alors que les CHSCT n'existent plus, les élus du CSE se retrouvent à apprécier des situations qui ne sont pas suffisamment instruites et documentées. Ils déplorent que les élus de proximité, connaissant les personnes et les situations, ne puissent pas examiner préalablement les dossiers, facilitant alors la capacité des élus du CSE à rendre un avis. Ils demandent qu'il soit procédé de cette façon, à l'avenir. Ils ont néanmoins pris acte des 3 situations, afin que les dossiers des salariés puissent « avancer ».

6/ COMPTE RENDU CSSCT EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS

Cette réunion, convoquée à l'initiative de la direction, suite à des problèmes graves sur 3 antennes du réseau, n'avait pas pour but de déposséder les représentants de proximité.

Retrouvez le compte rendu de cette CSSCT [en cliquant ICI](#)

La direction a donné son accord pour la mise en œuvre d'une expertise à Orléans. Concernant Grenoble, elle se prononcera après avoir échangé avec la direction régionale d'Auvergne Rhône Alpes. Enfin, concernant Rodez, elle précise qu'un processus est en cours, et qu'elle souhaiterait donc que ce travail soit poursuivi, avant d'envisager autre chose.

7/ BILAN DE L'EMPLOI AU 31/12/18 SUR LE RESEAU FRANCE 3

Il s'agit là du tout premier bilan sur ce nouveau périmètre : les précédents étaient effectués au niveau des ex pôles, avec des approches parfois différentes. Les élus ont donc demandé des chiffres sur l'évolution de l'emploi à l'échelle du réseau depuis 2015. Des chiffres ont été recherchés par un ancien président de commission emploi formation : nous serions passés de 7000 ETP en 2007 (dont 1000 non permanents) à 3600 ETP !

Plus précisément, sur des périodes plus récentes, nous avons perdu 40 ETP entre les réalisés de fin 2017 et de fin 2018. Et la direction affiche un objectif de -21,6 sur 2019 (hors RH, filière...et hors RCC si elle est signée). Les élus ont pris connaissance des chiffres, région par région, avec des baisses variables d'une région à l'autre, et même une hausse conséquente en région PACA (effet du projet Vendargues oblige) : + 40,6. La direction précise que les répartitions entre les directions n'ont pas été faites de façon arithmétique.

Les élus ont déploré l'absence de réponses sur ce sujet...et l'absence tout court de représentants de la direction de la Fabrique, tant lors de la commission que lors de ce CSE. Les sujets ne manquent pourtant pas, entre le déroulé de la réforme des MIF (et son impact sur l'emploi) et la problématique des heures supplémentaires effectuées par des CDD et CDDU, lorsqu'il y a morcellement d'activités sur plusieurs sites la même semaine. La direction nous répond à ce sujet-là qu'elle ne sait pas encore faire d'un point de vue informatique...et qu'elle doit continuer à traiter manuellement.

D'après les élus, des erreurs persistent, et certaines heures supplémentaires ne sont pas payées.

Une motion a été adoptée à l'unanimité : pour la retrouver, [cliquez ICI](#)

Pour prendre connaissance du compte rendu de la commission emploi formation du 27 mars dernier, [cliquez ICI](#)

8/ BUDGETS DES 12 DIRECTIONS REGIONALES

Là aussi, le périmètre du réseau constitue une « première ». Le budget pour l'ensemble du réseau s'élève à 393 millions d'euros. Lors de la commission économique du 26 mars, il a été précisé que, dans le cadre d'une éventuelle RCC, le financement des primes de départs serait hors « budget du réseau » ; en revanche, ce ne serait pas sans conséquence en matière d'économies de masse salariale !

Lors de l'exercice 2018, il a été constaté une « surperformance » des recettes publicitaires : celles-ci s'expliquent notamment par d'excellents résultats sur les écrans régionaux d'après 20h.

Cependant, la direction n'a pas souhaité prévoir un budget comparable pour 2019 : la pub reste en effet une matière « volatile ».

Au niveau des dépenses, la majeure partie du réseau reste la masse salariale : malgré la baisse d'ETP, le poste progresse légèrement. A noter : des économies constatées en Auvergne Rhône-Alpes (sur la gestion des congés) et en Normandie (suite à l'existence de plusieurs postes vacants).

Les charges « hors personnel » sont également en hausse : cela s'explique pour l'essentiel par des investissements (nouvelles régies, déménagements de Rouen et Vanves, passage en HD). Constatée également durant la commission, un bilan plus mitigé que les années précédentes concernant l'utilisation des droits de tirage des moyens de la Fabrique par les antennes : avec 820 jours, la post-prod reste le principal poste, mais la prévision est en forte baisse par rapport à l'an passé.

Pour prendre connaissance du compte rendu de la commission économique, [cliquez ICI](#)

9/ VIE DU CSE

Les budgets pour les activités sociales et culturelles pour cet exercice en cours ont été présentés. Les élus ont rappelé qu'il s'agit d'une « année 0 » avec ce nouveau périmètre (à l'échelle de l'ensemble du réseau France 3). Et le calendrier électoral, avec l'entrée en vigueur des nouveaux mandats en novembre 2018, n'a pas facilité les choses.

Sur l'enveloppe globale versée par l'entreprise au CSE pour l'organisation des activités sociales et culturelles, une partie va être conservée au niveau national : un peu plus de 800.000 euros, pour prendre en charge certaines prestations telles les « chèques vacances » ou une billetterie nationale par rapport à 15 grands sites. Le reste du budget, de l'ordre de près de 1,4 million d'euros, va être réparti entre les différentes antennes, en fonction du nombre d'ouvrants-droits.

Les élus ont également pris acte des conclusions de la toute dernière commission des marchés, réunie le 21 mars dernier. Cette commission examine et se prononce sur toute dépense supérieure à 30.000 euros. Elle a arbitré le prestataire concernant un voyage au Canada proposé par l'antenne de Champagne-Ardenne.

Pour prendre connaissance des conclusions de la commission des marchés, [cliquez ICI](#)

10/ UN CSE EXTRAORDINAIRE S'EST AUSSI RÉUNI JEUDI 11 AVRIL

Une expertise a été diligentée sur l'antenne de France 3 Alpes, suite à la survenance d'un danger grave et imminent : la tentative de suicide d'une salariée sur le parking de l'entreprise. Les élus ont mandaté le cabinet CEDAET pour réaliser cette mission.

Pour prendre connaissance de la résolution adoptée à l'unanimité, [cliquez ICI](#)

Prochain CSE ● 3 à Strasbourg : 25 et 26 avril

Vos élus FO au CSE

Éric Vial (Alsace) - Gregory Hen (Provence + Vendargues) - Laurence Romet (Picardie) - Véronique Chazaud (Paris Île de France) - Francois Ormain (Basse Normandie) - Claire Lebret (Auvergne) - Bruno Demange (Lorraine) - Fiona Gruau (Pays de Loire) - Henri Weiken (Alsace)

Représentante syndicale FO au CSE : [Roya Moradpour](#)